
CLAUDIA RUIZ :

La réunion est maintenant enregistrée.

Bonjour ou bonsoir à toutes et à tous, bienvenue à l'appel CPWG du 5 mai 2021 à 20 h 30 UTC.

Vu le nombre de participants nous n'allons pas faire l'appel. Néanmoins toutes les personnes qui sont sur Zoom ou au téléphone seront notées. Et nous avons reçu des excuses de [inaudible], David Kissoondoyal.

Et nous avons également l'interprétation en langue française et espagnol. Nos interprètes pour l'espagnol sont David et Véronique, Claire et Jacques pour l'interprétation vers le français.

Heidi Ullrich, Evin Erdogan et moi-même Claudia Ruiz du personnel de l'ICANN, je vais gérer l'appel.

Nous avons également la transcription en temps réel durant cet appel, je vais mettre le lien dans le chat d'ici peu.

Avant de commencer j'aimerais vous rappeler de bien indiquer votre nom avant de prendre la parole, non seulement pour la transcription mais également pour que les interprètes puissent vous identifier. Veuillez garder le mode silencieux lorsque vous ne prenez pas la parole. Et veuillez parler lentement et clairement.

Je passe maintenant la parole à Olivier Crépin-Leblond.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, bienvenue à toutes et à tous à cet appel CPWG. Cette semaine nous allons avoir Mélissa Allgood qui va nous parler du PDP de la GNSO pour revoir les politiques de transfert, elle a une présentation pour nous. Elle est spécialiste de la résolution des conflits à l'ICANN, mais elle va nous parler de ce PDP. C'est quelque chose qui est lancé. Nous avons des membres de l'ALAC qui observent cela, nous avons désigné des membres de l'ALAC et des membres suppléants.

Ensuite nous aurons Marita Moll qui nous parlera d'ICANN 71 avec une proposition pour des thèmes en séance plénière à ICANN 71. Nous devons adopter cela parce que ces propositions doivent être envoyées aujourd'hui à 23 h 59 UTC au plus tard. Donc il faut qu'on résolve ça aujourd'hui.

Nous aurons des mises à jour sur les groupes de travail avec Irjo Lansipuro qui nous parlera du groupe IGO, de cette équipe de travail sur les droits curatifs au niveau des organisations intergouvernementales. Nous aurons également Alan Greenberg et Hadia Elminiawi qui nous parleront de l'EPDP sur les droits d'enregistrement des gTLD et les spécifications temporaires.

Ensuite, nous aurons une mise à jour sur les commentaires des politiques avec Jonathan Zuck et Evin Erdogan, il y a quelques commentaires qui arrivent dans le pipeline. Et ensuite nous pourrions rajouter quelque chose si vous le désirez. Donc voulez-vous rajouter quelque chose à l'ordre du jour ? Est-ce qu'il y a des amendements à l'ordre du jour ?

Très bien, je vais attendre quelques secondes pour les réactions. Je ne vois pas de réaction ou main levée ni prise de parole dans le chat, donc nous avons adopté notre ordre du jour tel que vous l'avez à l'écran.

Cela veut dire que nous pouvons maintenant passer au point suivant, les actions prises lors de notre dernier appel du 28 avril. Donc Greg Shatan doit nous présenter des points de consensus et des déclarations provisoires sur la GNSO. Ça, ça ne va pas se faire aujourd'hui avec Greg Shatan, je n'ai pas été en contact, on n'a pas prévu d'entendre Greg cette fois-ci, mais pour le prochain appel, la semaine prochaine, dans juste une semaine et demie avant la fermeture de cela, nous pourrons parler un petit peu de ce point.

Est-ce qu'il y a des commentaires ou questions sur ces points soulevés ici ? Sur les mesures qui ont été prises lors de la dernière réunion ? Une nouvelle fois pas de main levée, donc nous pouvons passer au point suivant. Donc merci beaucoup.

Donc maintenant nous allons passer au point numéro3, je suis très heureux de vous présenter Mélissa Allgood qui va nous parler de ce PDP de la GNSO pour revoir les politiques de transfert. Je vous rappelle que l'ALAC a sélectionné plusieurs membres et je crois qu'ils sont tous aujourd'hui avec nous. Il y a deux membres de l'ALAC qui seront les principaux participants, Daniel Nanghaka de l'Ouganda et [inaudible] de Norvège. Ils seront donc en mesure de participer aux réunions. Et [inaudible] du Ghana et M. [inaudible] de l'Allemagne, il y a donc des observateurs de l'ALAC qui vont suivre cela de très près, au niveau de ce PDP. Chokri Ben Rondhane, de Tunisie et [inaudible] du Canada et [inaudible] et [Sivasubramanian], d'Inde également. Donc merci

beaucoup d'avoir participé et de vous être portés volontaires de cette manière. Donc je vais maintenant donner la parole à Melissa Peters Allgood. Merci.

MÉLISSA PETERS ALLGOOD : Oui, je vois que Christopher Wilkinson levait la main, donc je pensais lui donner la parole.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui Mélissa, vous avez noté cela, moi je lisais l'ordre du jour, Christopher vous avez la parole.

CHRISTOPHER WILKINSON : Merci beaucoup Mélissa. Désolé tout de suite de prendre la parole, je trouve que c'est une excellente initiative et j'apprécie beaucoup les efforts des volontaires de représenter l'ALAC. Mais ce que je voulais soulever comme autre point est un petit peu différent.

Il y a d'autres SO et AC qui identifient des délégués à ce PDP. Et, autre question, est-ce qu'il y a une représentation équilibrée ? Parce que d'après l'expérience horrible de SubPro, les procédures ultérieures, je crois que ce serait une très bonne idée que tous les SO et AC nomment un quota de représentants pour chaque PDP. Pour qu'il n'y ait pas d'option ou de possibilité à l'avenir de blocage et d'imposition de résultats, tout simplement, en raison du nombre de personnes représentées dans l'appel.

Donc je crois qu'il y a eu un précédent, il y a eu un exemple, et At-Large dans ce contexte, offre je crois d'excellentes solutions.

MÉLISSA PETERS ALLGOOD : Christopher, j'apprécie beaucoup cette intervention ; Et j'ai posté un lien sur le chat de l'espace Wiki pour ce groupe de travail. Beaucoup d'entre nous, durant la semaine de préparation avec des personnes de la GNSO et du personnel de la GNSO, ont décidé de travailler à la représentation avec les parties contractantes, principalement en raison de la nature du problème à gérer. Donc vous avez le lien sur le chat.

Ce dont je vais parler aujourd'hui c'est un petit peu les prochaines étapes à la suite de ce webinaire que nous avons eu il y a de cela quelques semaines. Mais peut-être qu'en effet, vous pouvez vous exprimer avant que je rentre véritablement dans le vif du sujet et nous indiquer véritablement pourquoi c'est si important pour ce groupe de travail.

CHERYL LANDGON-ORR : Oui, je crois que cela, je réponds en tant que liaison de l'ALAC au conseil de la GNSO, est un PDP tout à fait spécifique, comme l'a dit Christopher. On doit faire des PDP version 3.0 et donc modifier un petit peu les choses lorsque l'on parle de mécanismes de protection et ainsi de suite.

Donc les nouvelles options nous permettent d'avoir trois différents modèles, avec des PDP de la GNSO et donc il y a une période très spécifique et je crois que ça c'est très important. Il y a deux représentants à la table des AC et je crois qu'il y a des représentants des unités constitutives de la GNSO et cela permet d'assurer qu'il y a un nombre connu de personnes autour de la table. Donc je crois que, je ne

sais pas si ce sera pour tous les PDP, mais ça c'est conçu pour ce PDP en particulier.

NON IDENTIFIÉ : Oui, merci c'est noté. Christopher, est-ce que cela répond à votre question ?

CHRISTOPHER WILKINSON : Oui, à la base oui. Donc on va voir véritablement lorsque l'on fait le travail, si ça fonctionne, on va voir ce qu'il se passe. Et j'ai noté qu'il y avait peut-être un [inaudible], je ne sais pas exactement ce qu'il s'est passé au niveau des SO et AC, n'étant pas à la GNSO, je ne sais pas ce qui a précipité ce changement, mais en tout cas c'est un changement bienvenu.

MÉLISSA PETERS ALLGOOD : Oui, merci. Et ce que je voulais partager avec vous aujourd'hui, c'est véritablement au niveau pratique la mise en place de ces PDP 3.0, les améliorations sur ce PDP et le nouveau modèle que nous essayons de créer.

Donc il y a de cela environ un mois, j'ai passé du temps un petit peu dans votre monde, et j'ai fait une présentation sur l'utilisation de ces outils avec le livret du consensus, pour être plus efficace, pour être véritablement des avocats des utilisateurs et des défenseurs des utilisateurs. Et j'ai réfléchi, justement, à ce PDP qui allait arriver. Parce que, comme vous le savez, il y a eu la charte du conseil de la GNSO, avec ce nouveau modèle de représentation dont nous avons parlé. Et ça, c'est

véritablement les mêmes termes et libellés dont parlaient Alan et Hadia avec l'EPDP, c'est-à-dire que les membres sont requis pour représenter les positions formelles de l'organisation qui les a nommés, pas des points de vue individuels.

Donc j'ai réfléchi à cela. Comment est-ce que votre monde cultive votre position formelle, officielle ? Comment peut-on améliorer la gestion de ces projets ? Et on en parlera un peu plus tard de ces PDP 3.0. Mais je pense, vraiment, comment vous pouvez cultiver ces opinions ? J'aimerais vous donner quelques idées à ce sujet. Il va y avoir une équipe de la GNSO qui va soutenir ce PDP et c'est pour cela que je veux venir vous parler à At-Large. J'ai été très heureuse de travailler avec les leaders d'At-Large, et donc aujourd'hui, j'aimerais vous parler de ce cadre de référence et vous donner des informations et quelques idées sur les directions que vous allez pouvoir emprunter.

Donc, ce que nous savons de la révision des politiques de transfert c'est qu'il va y avoir 2 phases, 1A et 1 B. L'objectif c'est que tout le PDP soit fait en 18 mois. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ça doit aller vite. Donc le modèle de représentation, vous allez avoir deux représentants et deux suppléants.

Donc l'objectif de cela c'est que vous envoyez ces personnes à ce PDP de la GNSO représentant vos points de vue officiels, vos opinions officielles sur lesquelles vous êtes arrivés par consensus.

Donc vous allez devoir trouver un moyen d'avoir une position de consensus qui va être donnée à ces représentants qui vont vous représenter à ce PDP.

Donc, brièvement, la nature des représentants par rapport aux suppléants, la manière dont ça fonctionne, par exemple va être un de vos représentants, félicitations Daniel. Daniel peut aller à une réunion, Raymond est un suppléant si Daniel n'est pas disponible et qu'il doit être remplacé. Donc ça c'est positif parce que tout le monde doit être au courant. Et il est important que tout le monde reste au courant de tout ce qu'il se passe.

18 mois, ça va aller vite. La question pour ce comité est : comment est-ce que vous fournissez à vos représentants et à leurs remplaçants les données pour qu'ils soient solides et quelles sont les conversations qui vont commencer avec leurs leaders.

Bien sûr, mes recommandations étaient qu'il n'y avait pas de conversation concernant le consensus qui aurait lieu ici puisque vous devez renforcer ce groupe en tant qu'observateurs. Donc mes félicitations aux observateurs. Je n'ai pas de liste devant moi, mais ceux qui devraient être actifs au niveau du PDP devraient comprendre ce qu'il se passe, et pour une autre façon de présenter à ce comité, le CPWG, les informations sur ce qu'il se passe dans le comité du GNSO.

Parce qu'ici, le grand changement qu'il y a dans ce modèle de représentation, c'est que n'est plus que quelqu'un qui participe au PDP et qui va voir ce qu'il se passe et qui vont représenter leurs intérêts. Donc il y a des commentaires finaux, il va falloir comprendre les appels de consensus final. Mais ici c'est différent, parce que ce nous ne savons pas, c'est combien de questions et combien de sous-questions ce PDP va donner. Nous allons bientôt le savoir, dans les prochaines semaines,

mais ce que nous savons c'est que nous allons utiliser ce processus de structure, de format.

Ce qui signifie que, quelle que soit la décision du comité, mettons qu'ils décident qu'il y aura 3 questions et 10 sous-questions, la réalité de ce format c'est que ces questions ou problèmes vont être conclus et, à la fin, il faut s'assurer que toutes les parties de puzzle ont été reconstituées. C'est la façon dont il faut penser cela. Peut-être on aura 3 questions et 7 sous-questions, et il y a une position de consensus et finalement à la fin il faut qu'on analyse tout cela et que l'on dise si le puzzle est complet.

Donc on ne va pas rouvrir ces problèmes. Si on n'arrive pas à un consensus sur le thème numéro 2, votre voix d'utilisateur final ne sera pas entendue sur ce problème, parce que ça ne va être rouvert. Donc, de nouveau, c'est pour cela que c'est important que tout le monde participe activement et c'est pour cela que je vous ai suggéré d'utiliser les observateurs pour maintenir ce comité à une bonne vitesse, de façon à ce que tous les membres sachent bien ce qu'il se passe au sein du groupe, que vous ayez tous les mêmes informations pour cultiver votre opinion, parce que votre opinion sur le thème numéro 3 dans ce PDP va être analysée pour parvenir de nouveau à un consensus. Et vos représentants devront représenter cela à la GNSO et au groupe de travail de la GNSO.

Par conséquent, la bonne nouvelle c'est que vous allez travailler avec l'équipe d'At-Large et de la GNSO, mais le PDP, la révision tout cela, quelles que soient les décisions qui seront prises, on va travailler comme

cela. Et ensuite, avec votre équipe, vous allez collaborer, vous allez pouvoir reprendre.

Je sais qu'il y a des personnes ici qui ont travaillé comme président du groupe de travail et vous comprenez qu'il doit y avoir une certaine fluidité au niveau des délais. Mais finalement ce sont des délais avec des dates butoirs. J'espère que nous allons pouvoir respecter le programme et le calendrier. Je pense que oui.

Donc il nous faut respecter ces dates butoirs pour nous assurer que chacun ai la possibilité d'organiser son travail, quel que soit le problème, et de parvenir à un consensus.

Donc ici, le point ici est important, que vos représentants et leurs remplaçants connaissent votre position finale pour qu'ils puissent faire un plaidoyer au niveau du groupe de travail de la GNSO.

Jonathan a dit que c'était quelque chose tangible, un impact pour les utilisateurs finaux. Et ceux d'entre vous qui sont intéressés, je vous encourage à participer au travail du CPWG pour mieux faire entendre votre voix et vos pensées pour que cela soit inclus dans ces délibérations.

Je crois que c'est plus ou moins ce que j'avais à vous dire. C'est un changement dans la façon de travailler, je crois que ça va être une expérience d'apprentissage pour nous tous. J'espère que cela vous intéresse. En tout cas, je n'ai pas la boule de cristal concernant la GNSO, mais je pense que ce modèle évolue et que ce modèle de représentant évolue et je crois que nous allons avoir un peu plus d'idées là-dessus, à court ou moyen terme.

Donc je vous demanderai de faire entendre votre voix, de participer aux délibérations de manière active et voilà. Je n'ai pas lu ce qui était dit dans le chat, mais est-ce que quelqu'un a des questions ?

Des questions concernant le webinaire ? Je ne sais pas, je vais laisser cela entre les mains de vos leaders, je crois que c'est eux qui pourront répondre à cela, je n'ai pas vraiment d'idées là-dessus.

Jonathan, allez-y.

JONATHAN ZUCK :

Merci beaucoup Mélissa. C'est un point sur lequel nous avons travaillé et qui n'a rien à voir avec la GNSO, nous avons essayé de trouver un moyen de parvenir à un consensus à travers les différents forums ou groupes de l'ICANN.

Donc je dirais que cela n'a rien à voir avec le PDP ou le travail du PDP numéro 3. Et les choses se compliquent d'une certaine façon dans plusieurs domaines. Le premier est lorsqu'une décision est prise, lorsque la composition d'un groupe de travail est fixée en fonction de ceux qui auront le plus d'influence possible dans le résultat du PDP. Donc on est encore dans une situation où on a un déséquilibre pour les participants dans le groupe de travail. Mettons que, par exemple les bureaux d'enregistrement sont laissés de côté et, à ce moment-là, cela va avoir un impact peut-être sur certains. Par exemple sur les titulaires de noms de domaine. Donc c'est compliqué.

L'autre point, et je crois qu'il y avait un petit peu des différends là-dessus, peut-être Alan et Hadia peuvent nous donner davantage de précisions là-dessus, c'était à propos de l'EPDP sur les plaintes liées au

RGPD. Il y a eu des pressions qui ont été faites au cours des réunions et la question c'est que nous, en tant que comité consultatif, si nous ne sommes pas capables de donner un conseil, notre avis, à ce moment-là nous n'avons plus de rôle en tant que groupe de travail.

Donc pour éviter d'avoir ce processus, nous avons voulu suggérer que ce même niveau de représentation apparaisse. Et je crois que c'est quelque chose dont il nous faut tenir compte. Donc si nos représentants disent la même chose en permanence, je crois qu'on ne peut pas savoir si on est d'accord avec la décision prise par le groupe.

Donc c'est quelque chose qui doit être... Il faut qu'on s'habitue à cette idée. Il y a certaines attentes selon lesquelles on doit travailler d'une certaine façon et ces questions n'ont jamais été vraiment abordées. Donc c'est une situation différente.

Mais, en tout cas, le groupe de travail risque d'être bloqué.

MÉLISSA PETERS ALLGOOD : Oui, Jonathan, je ne demande à personne de se taire ou de faire des plaidoyers pour une raison ou pour une autre. La question ici est de trouver un équilibre entre... Voilà, ça c'est votre position et vous avez donc ce tiraillement des deux côtés. Et je pense qu'on a tous vu des groupes de travail dans lesquels les choses se compliquaient en permanence et on sait que cela freine le processus de travail.

Donc, de nouveau, je dirais qu'il nous faut trouver une situation entre les deux. Personne ne dit que vous ne devez pas exprimer votre opinion quand vous êtes contre quelque chose, non. Mais il y a des conversations au sein des groupes de travail qui permettent de s'écouter

quand on sait que les choses ont été dites et le groupe peut avancer. Donc il nous faut essayer d'avancer.

Tout ça dépend des compétences de votre président. Donc Roger [inaudible] va être le président de ce groupe de travail et d'après ce que j'ai compris il connaît toutes les personnes qui sont dans ce groupe de travail.

Donc je crois qu'entre cela et le fait qu'on va aborder des questions sur lesquelles on a déjà longuement parlé, il y a eu beaucoup de conversation, je pense que tout cela sera peut-être plus simple. J'aimerais pouvoir régler tout cela, mais...

Alan a la main levée, et ensuite je vois qu'il y a Cheryl qui demande la parole.

ALAN GREENBERG :

Merci. Trois points. D'abord à propos des problèmes dont nous parlons, est-ce que le groupe est équilibré, comment gérer les différences d'opinions au sein du groupe, à mon avis, ce groupe, ça va être différent en ce qui concerne le premier EPDP. À cette époque-là on ne savait pas qu'il y avait certaines opinions. En tout cas il y avait deux côtés qui s'affrontaient clairement. Ça c'était clair et on avait compris. Et il y avait donc deux positions et maintenant qu'on arrive à la troisième phase de cet EPDP, je crois qu'il n'y a plus de compromis. Tout le monde a un petit peu le même objectif, à savoir essayer de faire une politique de transfert qui soit possible à mettre en œuvre. Donc il va y avoir d'autres PDP de ce type dans lesquels tout le monde travaille ensemble pour trouver une solution. Donc je pense qu'on va avoir des bons résultats cette fois-ci.

Les problèmes dont nous parlons concernant la façon de gérer les déséquilibres, je crois que dans ce cas-là ça ne va pas être aussi grave.

Et Jonathan a mentionné des affrontements ; on a des affrontements dans l'EPDP parce qu'on n'a pas vraiment gagné certaines disputes et ensuite il y a eu des opinions minoritaires, donc ce n'est pas comme lorsque le conseil prend une décision et que tout le monde doit suivre cette décision. Dans beaucoup de cas, on est d'accord sur certains points dans l'EPDP. Mais comme vous l'avez dit, quand on regarde l'ensemble, on est d'accord sur certains points mais on a peut-être certaines réserves.

Donc il y a eu des affrontements dans d'autres groupes, parce qu'il y a des choses qui n'avaient jamais été dites. Et cela est un problème. Si nous avons des représentants qui ne disent pas clairement ce que nous voulons, ça c'est un problème. Mais c'est une question que nous devons régler de manière interne.

Finalement nos représentants représentent la tentative d'ALAC et pas obligatoirement leur opinion. Cependant, ils vont rapidement devenir des experts dans des questions ici sur lesquelles nous nous penchons. En général, ils vont devenir des experts, nos experts, et donc on devra leur demander ce qu'il se passe, ce qu'ils ont vu et ce qu'ils recommandent d'une certaine façon. Ils vont devenir des leaders, d'une certaine manière, et presque par défaut, la position d'ALAC va dépendre d'eux, en tant qu'experts.

Donc il faudra vraiment choisir quelqu'un avec qui on sera d'accord, parce que ce sera très important de pouvoir les croire et leur faire confiance.

MÉLISSA PETERS ALLGOOD : Oui. J'apprécie beaucoup ces interventions ; je crois que vous avez tout à fait raison, vos représentants vont devenir des experts et beaucoup aider la communauté.

Ce que j'encouragerais dans ce groupe c'est d'être bien conscient que le consensus au sens large dans le monde des utilisateurs finaux est un petit peu différent, parce que votre communauté n'est pas monolithique, il y a des différences. Donc ces représentants sont obligés de présenter une position officielle.

Donc vous avez également indiqué que l'EPDP, ce n'est pas un précédent, c'est unique par rapport à ce PDP qui est très spécifique. Donc je l'ai dit déjà un petit peu plus tôt et je suis très heureuse d'entendre que vous pensez qu'il va y avoir une meilleure collaboration. Je pense que c'est tout à fait positif et que ça va vous permettre en tant que CPWG de vous former, de voir un petit peu quel type de structure fonctionne bien, avec ces représentants, avec ce type de modèle. Parce que je pense que c'est une première, mais cela sera répété.

Cheryl, vous vouliez prendre la parole.

CHERYL LANGDON-ORR : Je suis très heureuse de rebondir sur ce qu'a dit Alan... Je crois qu'il y a un écho sur la ligne... J'espère que vous m'entendez bien.

Premièrement nous avons nos représentants et nos suppléants, et nous les connaissons bien, mais ce qu'on ne sait pas, au niveau du CPWG, c'est à quel point ils seront engagés pour communiquer dans les deux

sens. Et c'est essentiel. Et s'ils vont pouvoir faire entendre leurs voix également.

Donc, premièrement, je crois qu'ils devraient être formés au maximum, ça serait très bien qu'ils reçoivent beaucoup de soutien de votre part également, Mélissa, d'experts du sujet. Je crois qu'ils auront besoin d'être responsabilisés. Par exemple, et je suis d'accord avec Alan, ce n'est pas trop complexe comme thème, je crois que ce sera tout à fait gérable, mais je crois qu'il faut qu'ils aient une influence, qu'ils puissent être entendus, c'est ça qui compte beaucoup.

Donc je crois qu'on doit vraiment leur donner beaucoup de compétences et les former donc parce que ce qui peut se passer, et ce qui doit être évité, c'est qu'on arrête d'écouter et qu'on n'ait pas de communication qui fonctionne véritablement.

Donc je dirais leur donner des compétences pour qu'ils puissent régler des problèmes, pour qu'ils puissent véritablement bien nous représenter, pour qu'ils donnent une bonne réputation à notre groupe également, qu'ils parlent du travail que nous faisons au niveau du CPWG, qu'ils soient efficaces dans leurs communications.

Holly est en Australie, et qui utilise ce compte. L'Australie a parlé d'un webinaire. Donc je pense que ça va représenter beaucoup de travail, ça va aller très vite. Et je crois qu'un webinaire, à moins d'en avoir un par semaine, ça ne va pas suffire. Je crois que ce qui pourrait mieux fonctionner au CPWG, et c'est ce qu'on a fait avec SubPro, c'était d'avoir des mises à jour régulières. Et peut-être qu'Oliver et Jonathan peuvent vraiment leur permettre, à chaque réunion, de s'exprimer, de donner

des mises à jour, de faire le point sur l'avancée de leur travail au niveau du PDP.

Donc nous pourrons leur donner un certain nombre de minutes pour s'exprimer. Je crois que c'est quelque chose qui serait utile pour la gestion du projet.

Un autre point c'est que ces membres et ces suppléants doivent vraiment bien être au courant qu'on va les observer de près, c'est une première, c'est très spécifique. Ils doivent sortir de leur coquille et ils doivent bien représenter, fortement, les points de vue d'At-Large obtenus par consensus. Nous leur faisons tout à fait confiance, ce sont des personnes expérimentées et qui connaissent bien le comité consultatif At-Large. Mais, c'est une véritable responsabilité qu'ils ont. Et nous écouterons les enregistrements et c'est quelque chose qui va être suivi de près. Donc ils doivent faire la différence entre leur opinion personnelle et le point de vue obtenu par consensus du groupe qu'ils représentent.

Donc, une petite anecdote par rapport à l'expression d'un point de vue personnel. Lorsqu'il y a des chartes de ce type, lorsque nous avons des personnes très expérimentées qui sont présidents de séance, qui rentrent vraiment dans les détails du PDP, comme avec la GNSO, c'est toujours difficile d'écouter quelqu'un qui est un bon orateur et de se rendre compte que c'est véritablement la voix d'un groupe qui s'exprime, le point de vue d'un groupe qu'ils expriment.

Donc ce n'est pas toujours facile de s'exprimer dans ce cadre, de s'exprimer sur ces points très complexes avec beaucoup de détails.

MÉLISSA PETERS ALLGOOD : Merci beaucoup Cheryl pour tout ce que vous avez indiqué. Alan, vous voulez reprendre la parole ? Vous avez toujours la main levée ; c'est une nouvelle main, donc je vous redonne la parole.

ALAN GREENBERG : Vous pouvez aller vers Daniel en premier, mais quelques points très brefs. Donc le concept de représenter un groupe ce n'est pas nouveau. Moi j'ai commencé en tant que liaison GNSO en 2006, et la règle. C'était beaucoup plus facile, parce qu'il n'y avait pas encore beaucoup d'opinions. Donc je pouvais faire des comptes-rendus très facilement. Mais ce n'est pas un concept nouveau. Donc j'ai passé 8 ans à cela et j'étais prudent pour ne pas présenter mon opinion personnelle et parler au nom du groupe.

Et Cheryl a fait la même chose. C'est la même chose à l'EPDP. J'avais des opinions personnelles qui n'étaient pas celles de l'ALAC et je n'ai pas exprimé ces points de vue personnels.

Donc, ce que je voulais dire, c'est les suppléants. Ce n'est pas un travail facile pour plusieurs raisons. Dans de nombreux cas, vous allez vous rendre compte que les membres sont pratiquement toujours présents aux réunions et c'est un travail difficile de suivre, de près cela. Il faut faire une écoute active, alors que vous n'avez pas la possibilité de prendre la parole. Ce qu'il y a de bien c'est que lorsque les membres et les suppléants se rencontrent une fois par semaine et communiquent pour s'assurer que tout le monde est au courant.

Mais c'est très facile pour des suppléants de disparaître un petit peu dans la nature. Et s'ils reviennent, ils ne savent pas ce qui a été dit, ne savent pas où ils en sont. Et ça devient problématique.

Donc si les membres ne peuvent pas aller à toutes les réunions, à la moitié de réunions c'est autre chose. Mais ça va être vraiment un travail difficile pour les suppléants au niveau émotionnel et au niveau technique. Donc il va falloir suivre cela de très près. Et ils doivent aller aux réunions mais ils ne peuvent pas s'exprimer sur le chat, ils ne peuvent qu'écouter et non intervenir.

MÉLISSA PETERS ALLGOOD : Oui, vous avez tout à fait raison. J'ai pris note également des idées de Cheryl. Je crois que vous devez, en tant que commission, réfléchir à la communication entre ces membres et ces suppléants, comme l'a indiqué Alan.

Daniel, un des représentants, vous avez la parole.

DANIEL NANGHAKA : Oui, je suis très heureux d'être représentant de l'ALAC au PDP. J'ai une expérience précédente. Avant l'EPDP 3.0 j'ai fait partie du RDS de la GNSO et nous avions une situation où il y avait des délibérations et je me rappelle qu'on parlait du système et pendant 2 mois nous avons parlé de certains points et je crois qu'il y a des points qui vont prendre beaucoup plus de temps que prévu. Et je suggérerais que les suppléants et les membres se retrouvent régulièrement, à des horaires convenus, parce que parfois il faut prendre des décisions. Alors, comment gérer cela ? Comment gérer ces positions de l'ALAC ? Donc lorsque la discussion

devient intéressante, plutôt que de présenter la position de l'ALAC les membres commencent à parler de leurs points de vue personnels. Et ça, ça fonctionne mal. Et on l'a vu lors de l'EPDP, lorsqu'on avait parlé par exemple des inscriptions individuelles. Et il y avait de conflits qui auraient pu être évités dans la salle.

Donc je crois que nous devons réfléchir à ce processus.

MÉLISSA PETERS ALLGOOD : Merci beaucoup Daniel. Vous avez soulevé beaucoup de points pour ce comité, pour la prise de décision, pour vous et vos collègues, pour qu'il y ait des attentes précises sur la représentation du groupe.

Ce que je voulais dire également c'est qu'en termes de délibération et d'avoir plus de temps pour certains points dans la révision des politiques, ça c'est véritablement pousser ce que le groupe décide et comment gérer les questions, comment le leadership va organiser le travail. Donc la manière dont EPDP phase 2A, par exemple, je sais que Cheryl vous allez reprendre la parole après moi, je pense qu'il est important que toutes les personnes, représentants et suppléants, sont toujours en mesure d'être défenseur des points de vue de votre communauté, parce que c'est un engrenage, il faut que ça avance. Les 18 mois, je crois que ça va aller véritablement très vite.

J'ai vu des commentaires de Roberto et de Holly dans le chat, donc si vous voulez lever la main et prendre la parole, n'hésitez pas, je vous encourage à le faire. Cheryl vous avez la parole.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci Mélissa. Bien, en tant que liaison de la GNSO, je voudrais vous rappeler que ce qui se passe actuellement n'est pas seulement lié à la représentation. La façon dont le conseil de la GNSO gère ces processus est tout à fait différente de ce que vous connaissez, de ce que vous avez vu auparavant.

Donc, lors du RDS et lors des procédures ultérieures, nous avons des réunions mensuelles au cours desquelles le président demandait ce qu'il se passait, il y avait des réunions intersession. Il y a plusieurs responsabilités du leadership ici qui sont en jeu, il y avait certains pièges dans lesquels tombaient le leadership.

Je pense qu'il faut continuer à regarder et vous verrez qu'il y a un processus qui permettra au conseil de la GNSO de gérer cela.

MÉLISSA ALLGOOD : Très bien Cheryl. Ce que je voudrais ajouter ici, c'est que je dois vous donner le temps de réunir les morceaux de ce puzzle, nous allons vous soutenir, vous avez de la chance d'avoir beaucoup d'expertise au sein de votre comité, donc je vous fais confiance. Roberto, allez-y.

ROBERTO GAETANO : Oui, j'ai quelques réflexions dont je voudrais vous faire part. Je voudrais participer à ce débat, mais je voudrais apporter un exemple qui nous vient de mon expérience, lorsque j'étais au conseil d'administration. J'étais responsable de la révision du conseil, je devais rééquilibrer les différentes unités constitutives. Et il y a eu une déclaration faite par les parties contractantes qui était tout à fait légitime, et ils disaient : nous n'allons pas accepter les structures de la GNSO qui vont nous obliger à

faire des choses qui vont avoir un impact sur notre business, sur notre activité. Point final.

Bon, donc le résultat de cela c'est que l'ICANN et la GNSO sont des organisations, des structures dont l'objectif principal est de favoriser le commerce et les activités des parties contractantes, ce qui est le problème que l'ICANN affronte actuellement. Parce que si vous voulez être quelqu'un qui accepte une approche multipartite et qui tienne compte aussi de l'opinion de l'ensemble de la communauté, vous devez valoriser des positions et des préoccupations qui ne sont pas obligatoirement liées aux finances, au commerce, et aux préoccupations commerciales.

Les parties contractantes ne sont pas le cœur, le centre de l'ICANN, le cœur de l'ICANN est le modèle multipartite. Et ici, ce qui est intéressant c'est que nous sommes dans un groupe de travail et que le comité consultatif dit : il y a un grand risque qui surgit si nous faisons cela, mais si la partie contractante considère que c'est positif pour le commerce, dans le cas d'ALAC ou dans le cas du conseil si on pense que c'est bon pour les affaires, à ce moment-là la fait de fournir davantage de poids à certaines opinions, à certaines préoccupations, va déterminer le résultat d'une prise de décision. Et je crois que c'est quelque chose qui doit être pris en compte.

Je n'ai pas vraiment de solution face à cela, mais je dirais qu'il y a ici une situation compliquée. Nous avons une position difficile ici au niveau d'ALAC et nous avons eu des problèmes dans le passé, parce que d'un côté on a affronté des questions factuelles, des questions financières et des données objectives des parties contractantes, et nous avons

différentes opinions concernant la valeur de l'internet, et si on y repense, il y a eu d'autres cas. Par exemple la situation qui avait été exploitée par certains titulaires de registres, ils en avaient profité. Par exemple des cas où la sécurité d'internet entrain en jeu, où il y avait différentes positions à ce propos et jusqu'à maintenant le conseil d'administration a pu agir, plus ou moins, pour équilibrer tous ces problèmes.

Mais si on considère que le PDP est au centre de tout cela et que c'est un organe de décision réel, à ce moment-là il va falloir travailler d'une autre manière.

MÉLISSA PETERS ALLGOOD : Merci beaucoup Roberto. Je crois que vous avez abordé plusieurs points intéressants et importants. J'espère que chaque PDP va nous permettre d'améliorer les choses, d'avoir une vision d'ensemble, de travailler comme cela. Je dirais que c'est un petit peu à l'extérieur ici déjà de mon rôle, mais je vous remercie pour votre intervention.

Alors, Roberto vous avez de nouveau la main levée ? Non ? Bien.

GREG SHATAN : Je voudrais reprendre un petit peu ce que Roberto vient de dire. Je pense qu'avec cet EPDP, l'EPDP3, en tout cas on a ici le NCSG, le [inaudible], peuvent parvenir à un accord sur certains points qui vont équilibrer tout le reste des opinions des parties prenantes, unités constitutives, comités consultatifs, etc. Cela est arrivé dans la première phase de ce groupe de travail.

La deuxième phase de ce groupe de travail consiste à un accompagnement de la part des parties contractantes et, finalement, la préoccupation que j'ai est que ce modèle de représentant qui a été mis en fait qu'on est bien représenté ou non. On peut se le demander.

Donc, je ne sais pas si les choses vont s'améliorer ou, en tout cas, si ça va mieux. Ce ne sera peut-être pas l'opinion de tout le monde, je pense qu'il y a des préoccupations. Et il y a certaines choses dans cet EPDP qui n'ont pas donné lieu à un soutien général au niveau du processus de gestion et au niveau de la GNSO. Et je dirais qu'avant que les autres groupes soient structurés de la même façon, il va falloir réfléchir un petit peu sur ce que cela signifie pour les parties contractantes, pour les groupes de parties prenantes, notamment pour le GAC, pour ALAC.

Et si on regarde la communauté habilitée, chacun de ces groupes a le même poids. Mais quand on regarde le développement de politique, les trois quarts de chaque groupe a eu, en général, son consensus. Donc cela veut dire qu'il y a eu une minorité de désaccord.

MÉLISSA PETERS ALLGOOD : Merci beaucoup. Alan, je vois que vous avez la main levée, ensuite Christopher je vous donnerai la parole. Et je m'excuse, nous sommes en train de prendre davantage de temps que prévu. Alan allez-y.

ALAN GREENBERG : Oui, je voudrais reprendre un petit peu ce que Greg a dit. L'EPDP qui est la première incarnation réelle du PDP 3.0 que nous avons eu, à l'époque, qui était en tout cas le modèle numéro 3, qui s'appelait 3. Il était clair au début que l'objectif était que différents groupes avaient différents

nombres de sièges, ça n'avait pas le même poids. Le fait d'avoir 6 voix ne vous rendait pas plus fort que ceux qui avaient deux ou trois voix.

Mais je dirais que nous avons eu deux, trois, quatre présidents pour cet EPDP, trois, quatre membres qui ont joué ce rôle de présidents, qui étaient très différents les uns des autres. Certains ont été très justes au niveau de l'équilibre entre les voix et d'autres ne l'ont pas été. Et les décisions ont été prises par le président, c'est le président qui décidait du consensus auquel était parvenu le groupe. Chaque président a fait cela de manière différente, et cela a donné lieu à choses différentes aussi.

Donc certains présidents ont fait du bon travail, d'autres moins. Par conséquent, c'est une situation compliquée qui peut donner lieu à des bons résultats ou à des désastres, en fonction du président, du groupe aussi, mais il n'y a aucune garantie à l'avance en ce qui concerne les résultats du travail de ces groupes. Et on ne peut pas savoir à l'avance.

MÉLISSA PETERS ALLGOOD : Merci Alan. Christopher, allez-y, je vous donne la parole, vous serez le dernier.

CHRISTOPHER WILKINSON : Merci Mélissa. Je voudrais participer à ce débat. Je pense qu'on pourra y revenir, mais j'ai trois points ici que je voudrais aborder. Personnellement je suis contre l'idée de pondérer les votes, comme cela a été discuté pendant la dernière partie de cette discussion.

Ensuite, il y a un aspect humain dans tout cela. Notamment par rapport aux volontaires. À moins que dans votre travail vous pensiez que cela a un poids que vous voulez imposer, sinon je pense qu'on ne peut pas demander aux participants d'être là seulement pour assister. Lorsqu'on a un consensus au niveau des SO et des AC, il faut en tenir compte et cela ne peut pas être renversé par une fausse majorité. Il faut pouvoir avoir accès au conseil.

Et, finalement, Cheryl et d'autres vont me dire que je l'ai déjà dit, et je sais que tout le monde n'est pas d'accord avec moi, mais finalement ce que nous avons ici c'est un cartel et je dois dire que je ne suis pas d'accord avec le PDP des procédures ultérieures, dans son rapport final, et je pense qu'il faut dire que je ne suis pas lié aux résultats indiqués par ce PDP. Lorsque l'ICANN a été établie, en 1998, j'étais présent lors de la réunion entre le président exécutif et le directeur du département des compétitions des Commissions européennes, ICANN a accordé qu'il serait responsable pour la concurrence sur le marché du DNS, et d'une certaine façon l'ICANN n'a pas bien assumé cette obligation.

MÉLISSA PETERS ALLGOOD : Merci beaucoup pour votre participation à ce débat. J'étais ici pour vous aider à avancer dans ce débat plein de défis. Donc en tout cas j'espère que ça aura été utile. Je vous remercie pour cette conversation et je vous remercie de m'avoir donné un rôle à jouer dans cette conversation. Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Mélissa, et c'est un monde magnifique du CPWG qui prend beaucoup de temps, mais merci véritablement de nous avoir parlé aujourd'hui, Mélissa. Ça a été très intéressant.

Maintenant nous devons avancer très rapidement à notre ordre du jour. Marita Moll va nous parler d'ICANN 71, nous n'avons pas beaucoup de temps avant de soumettre cela. Donc à vous la parole Marita.

MARITA MOLL : Bonjour à toutes et à tous. J'espère que vous m'entendez bien.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : On vous entend parfaitement.

MARITA MOLL : Donc ce thème est maintenant complètement différent. Nous avons quelque chose de plus simple ici. C'est une proposition combinée. Nous avons débattu de quels types de débats auront lieu lors des trois séances plénières, les séances publiques d'ICANN71. Et il y a eu plusieurs propositions et celle que je vous présente aujourd'hui est une combinaison de trois propositions, deux du GAC et une de l'ALAC.

Et donc c'est assez populaire et je pense que nous allons avoir la possibilité d'avoir une séance plénière à l'ICANN 71 parce que ça semble intéresser beaucoup de personnes cette thématique. J'ai travaillé avec Nigel, qui est représentant du GAC. Et nous avons travaillé à notre proposition et j'ai proposé quelque chose au nom de l'ALAC. Nous avons ce type : l'ICANN et l'écosystème de la gouvernance de l'internet.

J'aimerais le développer un petit peu. La proposition originale, le GAC voulait parler de l'ICANN dans la gouvernance au sens large, donc c'était un point de vue plus externe qu'interne. Deuxièmement on voulait parler de l'évolution du DNS au niveau de la communauté globale, par exemple à quoi allait représenter le DNS en 2025. Là on n'est moins concentré sur le DNS.

Diapo suivante.

Oui, voici cette description. Je vais essayer de changer mon point de vue sur l'écran...

Donc la description est la suivante pour la séance. Le paysage de la gouvernance de l'internet n'est jamais statique, il évolue constamment et l'ICANN doit évoluer et s'assurer que ce modèle multipartite unique, et ainsi de suite. Vous pouvez le lire. La description c'est vraiment pour présenter rapidement ce dont nous voulons parler, donc parler de ce modèle multipartite qui doit rester un modèle de gouvernance inclusif et efficace dans un monde qui est de plus en plus connecté.

Donc cela montre l'idée du modèle multipartite, de ce qui doit se faire au niveau de cette gouvernance, pour qu'elle reste vraiment préminente et pertinente. Et les débats que nous avons eus auparavant sont très clairement de ce type.

Nous voulons également inclure ce qu'a proposé le GAC, donc dire que l'ICANN joue un rôle crucial, mondialement, en tant que communauté technique et en tant qu'écosystème au sens large de la gouvernance de l'internet dans le DNS, l'accès à l'internet universel et multilingue dans le cadre de l'égalité et de l'inclusion. Donc ça, ça veut dire gérer l'évolution

à plusieurs niveaux, le rôle que doit jouer l'ICANN, les attentes qu'on a par rapport à l'ICANN.

Diapositive suivante.

Donc le raisonnement derrière cela c'est que dans la session proposée, les représentants des diverses parties de la communauté de l'ICANN auront la possibilité d'échanger des points de vue sur la manière dont ils voient l'adoption par l'ICANN, l'évolution par l'ICANN d'un rôle approprié dans la communauté internet mondiale. Donc ça c'est quelque chose que l'on a vu avec Jonathan Zuck qui avait organisé lors d'une réunion publique un travail sur le DNS. Donc nous aurons beaucoup de présentations, mais surtout une discussion générale sur ces points. Donc ça dépendra un petit peu de qui est à cette table ronde.

Voilà ce que nous proposons. Demain Nigel va présenter la même chose au GAC, et demain il y aura une réunion également qui va déterminer si cela convient ou pas. Il y a deux autres séances dont on parle. Je ne suis pas au courant de cela. Donc il y aura trois séances plénières en tout. Donc je pense que cela va être fortement soutenu par la communauté.

Donc voilà ce que je présente devant vous. Donc j'espère que nous aurons le soutien du CPWG pour que nous n'ayons pas de problème pour avancer.

Merci beaucoup de votre attention, je vous redonne la parole Olivier.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Marita. J'espère que tout le monde m'entend bien. Donc vous avez la possibilité de commenter si vous le désirez et soutenir, je l'espère, la proposition de Marita.

Je ne vois pas de personne voulant intervenir, donc c'est positif. C'est une bonne nouvelle. Donc s'il y avait beaucoup de personnes voulant prendre la parole contre votre proposition, ce serait difficile.

Christopher vient de lever la main, je lui donne la parole.

CHRISTOPHER WILKINSON : Je soutiens cette proposition.

MARITA MOLL : Merci de votre soutien. J'ai vu qu'il y avait plus de soutien dans le chat, je vous en remercie.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, merci beaucoup. Jonathan Zuck, vous avez la parole.

JONATHAN ZUCK : J'allais simplement dire que c'est intéressant comme environnement pour choisir une thématique de séance plénière. Les séances plénières permettent à tout le monde d'y assister, parce qu'il n'y a pas de conflit au niveau du calendrier.

Il y aura trois séances plénières, une est prédéterminée car elle provient d'ICANN 70 sur les réglementations gouvernementales, donc nous en choisissons en fait 2. Donc il y a eu plusieurs propositions, il y a eu des

propositions combinées. Moi je crois que c'est une très bonne synergie avec la proposition du GAC et je crois que ça va être retenu et je soutiens tout à fait cela.

Au niveau d'At-Large nous organisons beaucoup de travail avec le GAC et souhaitons que cela se fasse. Ça dépend un petit peu des réunions de demain, mais je pense que nous connaissons le succès. Merci.

MARITA MOLL : Je vous redonne la parole Olivier.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Marita. Je note qu'il y a beaucoup de soutien pour votre suggestion dans le chat. Et je crois que les prochaines étapes, vous allez soumettre cela dans le cadre du processus, quelle est la prochaine étape formelle par rapport à l'adoption par le conseil d'administration de cela ?

MARITA MOLL : Je vais l'indiquer au personnel. C'est soutenu officiellement de notre côté. Et donc je crois que demain il y aura certains représentants de notre groupe, nous serons là pour le soutenir demain et le pousser.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Très bien. Donc je sais qu'on a jusqu'à 23 h 59 UTC pour que cela soit adopté, donc je veux m'assurer qu'on suive bien les règles officielles.

MARITA MOLL : Oui, je vois que [inaudible] peut peut-être nous donner plus d'information à ce sujet, sur les prochaines étapes ? Est-ce que quelque chose nous échappe ?

HEIDI ULRICH : Non, pas du tout. C'était simplement pour confirmer.

MARITA MOLL : Non, je voulais dire pour faire avancer la proposition. Je vais l'envoyer à Rob qui organise tout cela.

HEIDI ULLRICH : Oui, c'est le travail de Carlos également qui doit s'occuper de cela et qui travaille en tant que liaison.

MARITA MOLL : Oui, je vais faire cela à la fin de cet appel. Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci à toutes et à tous, merci Marita. Et maintenant nous allons passer au point suivant à l'ordre du jour, les mises à jour pour les groupes de travail. Nous sommes un peu en retard aujourd'hui, mais nous allons commencer avec Yrjo Lansipuro qui va nous parler de la piste de travail des organisations intergouvernementales, IGOWT, droits curatifs.

YRJO LANSIPURO : Merci beaucoup au personnel d'avoir travaillé à cet acronyme, c'est très bien, vous l'avez mis en toutes lettres.

Donc cette piste de travail a été lancée, mais après le conseil de la GNSO qui a rejeté une des recommandations du PDP sur ce qu'il se passe au niveau des organisations intergouvernementales. Lorsqu'il y a un processus de résolution des conflits est-ce qu'il y a des titulaires de nom de domaine qui sont perdus ? C'est tout à fait possible d'après les règles telles qu'elles sont aujourd'hui. Mais les organisations intergouvernementales, au niveau de leurs droits curatifs, si elles ne veulent pas les laisser.

Nous avons eu des réunions hebdomadaires, et ça a été assez lent comme avancée, je dois dire. Donc il y a des parties prenantes qui ont du mal à accepter l'immunité de ces organisations intergouvernementales par rapport aux droits curatifs, par rapport aux traités internationaux. Donc ce n'est pas à nous, véritablement, d'édicter ce type de règles.

Mais après la réunion de lundi, il y a eu Chris Disspain qui a résumé un petit peu la situation et nous avons une volonté, je crois, de considérer deux éléments pour une solution plus pratique et pragmatique. Je crois qu'il y a l'UDRP, et une organisation internationale n'a pas à être d'accord pour soumettre des rapports à des juridictions. Et, deuxièmement, il y a une volonté également de considérer un arbitrage qui pourrait être utilisé comme instance finale.

Donc la volonté de considérer ce n'est pas véritablement un consensus, mais ça implique qu'on en parle et on s'écoute. Et, la semaine prochaine, nous allons parler d'autres problèmes, des différents droits qui existent pour les IGO et la manière dont ils peuvent travailler au niveau de l'UDRP et utiliser l'UDRP pour résoudre les conflits par rapport, par exemple, aux marques déposées.

Il y a le GAC également qui travaille à cela. Et il y a toute une question de protection de la propriété intellectuelle, tout cela qui date de 1983, avec l'article 6. Cela va donc être débattu.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup. Et vous avez la parole pour les commentaires et les questions. Je ne vois pas de main levée. Donc merci Yrjo pour cette mise à jour. Et maintenant nous passons au point suivant de notre ordre du jour et nous allons passer au processus d'élaboration de politique accéléré sur la spécification temporaire pour l'enregistrement de TLD. Je donne la parole à Hadia Elminiawi et Alan Greenberg.

ALAN GREENBERG : Je vais commencer. Nous nous approchons de la fin de notre travail. Pour le moment nous n'avons parlé que de directives. Les directives, ce sont donc certains points auxquels il faut réfléchir. Ce n'est pas les meilleures pratiques, ce n'est pas non plus des politiques, mais c'est ici que nous en sommes aujourd'hui. Et je dirais que nous avons compris que nous n'allons pas encore parvenir rapidement aux politiques. Pour le moment, nous pouvons élaborer certaines directives de façon à avoir une idée. Si finalement nous pouvons aborder une législation ou peut-être une politique dans un futur proche, ce serait une bonne chose.

Donc nous en sommes là. Ce n'est pas très logique, nous sommes en train actuellement d'analyser les différentes possibilités de mettre en œuvre ces directives par les bureaux d'enregistrement. Donc ce que je dirais, c'est que peut-être qu'on pourrait considérer que les bureaux d'enregistrement savent tout. Mais bon, en tout cas pour beaucoup de

bureaux d'enregistrement c'est un petit peu leur approche. Donc je pense qu'il faut laisser maintenant les gens juger.

Je ne sais pas si Hadia est sur cet appel.

HADIA ELMINIAMI :

Oui, je suis là. Merci Alan pour cette première mise à jour. Je dirais que oui, nous sommes en train de travailler actuellement sur la partie des personnalités physiques et morales, et le contact unique également. Et, comme vous l'avez dit, ce sont seulement des directives.

Cependant, nous sommes en train d'insister sur le fait qu'il est important, puisque nous devons identifier aussi les points sur lesquels ALAC ne veut pas renoncer, donc nous pensons qu'il serait bon d'avoir donc une personnalité morale, comme exigence, c'est un point qui, à notre avis, devrait être une exigence. Et la raison c'est que faire une différence entre les types de titulaires de registre, entre personnalité physique et morale, ne va pas donner lieu à la façon dont vont opérer les parties contractantes.

NON IDENTIFIÉ :

Hadia, nous avons un problème, nous vous entendons très mal.

ALAN GREENBERG :

Oui, apparemment nous avons perdu Hadia, elle est quelque part dans la zone libre de l'internet.

HADIA ELMINIAMI :

Oui, me voilà, vous m'entendez mieux ? Oui ?

NON IDENTIFIÉ : Pour le moment oui, allez-y.

HADIA ELMINIAWI : Parfait. Donc, actuellement, les parties contractantes ne veulent pas qu'on fasse une différence entre les différents types de titulaires de registre, les opérateurs de registre pardon, ils disent que ce n'est pas nécessaire, que ce n'est pas souhaitable. Cependant il n'est pas nécessaire que cela soit souhaitable ou pas, nous devons voir qui va tirer profit de cette situation.

Si on fait une différence entre la personnalité physique et la personnalité morale, cela va donner lieu à un champ additionnel qui va donner lieu, dans le formulaire, à un point de plus qui serait : personnalité physique, personnalité morale, non déterminé. Donc, tout cela va dépendre des recommandations de la phase 2. Pour le moment il n'y a pas beaucoup plus de travail qui a été fait dans ce sens.

Et le bénéfice pour les bureaux d'enregistrement et pour les opérateurs de registre qui voudraient que l'on fasse une différence entre ces deux personnalités, parce que cela risquerait de diminuer leur niveau de responsabilité et puis l'autre bénéfice pour eux, c'est qu'ils vont pouvoir utiliser un système pour la divulgation automatique, ils n'auront plus besoin d'utiliser cela, et cela peut être un avantage dans le futur aussi, si ce type de réglementation est appliqué, et si on requiert la publication pour les personnes morales de données les concernant...

[Je m'excuse, mais il y a de gros problèmes au niveau de l'audio de Hadia qu'on entend mal]

Donc il y a différents avantages ici qui sont en jeu, en fonction de ces différences qui pourraient être faites.

Voilà, c'est ce dont nous avons discuté au sein du groupe. Pour le moment ce n'est pas accepté par les membres. Au niveau du rôle de l'ICANN dans le domaine de l'intérêt public, beaucoup d'entre nous sont d'accord sur le fait que les données RDDS telles qu'elles sont actuellement déployées ou divulguées, ne répondent pas à l'intérêt public. Et d'ajouter donc ce type de champ, faire cette différence, serait en accord.

CLAUDIA RUIZ :

Hadia, excusez-nous, mais nous ne pouvons pas interpréter, on ne comprend pas ce que vous dites. Hadia, nous ne pouvons pas actuellement comprendre. Olivier, je m'excuse, mais les interprètes ne peuvent pas interpréter parce qu'on ne comprend ce qu'Hadia est en train de dire.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Oui, je crois que nous avons perdu Hadia. Et nous allons devoir avancer dans notre ordre du jour puisque nous sommes déjà en retard.

Donc Hadia, si vous pouvez nous entendre et si vous avez encore quelque chose à ajouter, dites-le-nous ou simplement envoyez un email à notre liste de diffusion. Ha, elle dit qu'elle a terminé. Hadia nous vous remercie pour cette mise à jour.

Je vais donner maintenant la parole aux participants. Alan, si vous voulez, allez-y.

ALAN GREENBERG :

Il vous faut excuser Hadia, elle vient de déménager d'Égypte à la Silicon Valley, et bien sûr elle a des problèmes d'internet. C'est une plaisanterie.

Bien, en tout cas, je dirais qu'actuellement, Hadia a dit que ce que nous disons c'est que même si les parties contractantes ne doivent pas faire de différence entre la personnalité physique et morale, qui est le résultat du PDP jusqu'à maintenant, il doit y avoir un champ de RDDS qui indique qu'il s'agit d'une personnalité physique ou d'une personnalité morale. On peut laisser ce champ libre, sans spécifier, mais il faut être prêt pour que, dans le futur, s'il y a une législation nationale qui indique que cela doit être précisé, cela peut arriver. Donc le RDDS doit être préparé dans ce sens.

Donc nous ne disons pas qu'il faut remplir, renseigner ce champ, mais ce que nous disons c'est que ce champ doit exister de façon à ce qu'il devienne nécessaire de le remplir il soit renseigné

Si quelqu'un n'est pas d'accord, c'est important de me le dire ou de le dire à Hadia. Mais nous pensons que ce champ doit exister dans le futur pour le RDDS.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Merci Alan. Merci pour votre intervention Alan et Hadia.

Nous sommes un petit peu en retard. Bien nous allons donner maintenant la parole à Jonathan et à Evin pour la mise à jour des commentaires politiques.

EVIN ERDOGDU : Bien. Je vais demander à ce qu'on indique cela dans l'ordre du jour pour le mois de mai et de juin. Il n'y a pas de commentaire public actuellement pour lesquels nous devons prendre une décision. Il y a eu l'EPDP 2 phase 2, commentaires publics de l'ICANN qui ont conclus à la fin du mois de mars. Mais sinon il n'y a pas d'autres activités. Donc je crois qu'on peut retirer cela de ce tableau des commentaires publics.

Et sinon il y a la déclaration d'ALAC concernant le commentaire public du RPM de la GNSO. Je crois que Greg est sur cet appel et qu'il veut faire quelques commentaires là-dessus, je vois qu'Alan aussi a demandé la parole. Donc je vais donner la parole à Greg ou à Jonathan. Merci.

JONATHAN ZUCK : Donc, est-ce que, Greg, vous voulez indiquer quelque chose que vous n'avez pas indiqué par texte ?

GREG SHATAN : Non. Donc nous allons travailler à cela dans les jours à venir, nous avons une présentation la semaine prochaine, complète.

JONATHAN ZUCK : Oui, vous avez déjà fait beaucoup de présentation, vous avez beaucoup d'expérience à ce niveau. Je crois que c'est tout Olivier, je vous redonne la parole.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Et bien, cela veut dire que la semaine prochaine nous aurons Greg Shatan qui va nous présenter, quelques jours avant la date de clôture des commentaires publics.

Ceci dit, je crois que nous pouvons passer au point suivant. Tout autre point que vous voudriez aborder durant cet appel.

Donc il y a deux rappels, nous avons les conseils de l'ALAC au conseil d'administration de l'ICANN, il y a des traductions qui ont été faites sur les procédures ultérieures, je vous encourage à le faire savoir ou à vos RALO, car nous avons des traductions des conseils de l'ALAC sur les procédures ultérieures. C'est important, nous sommes très heureux que cela soit traduit en différentes langues, cela va être utilisé pour nos RALO, dans le monde entier.

Nous avons une correspondance de l'ALAC au sujet de ces conseils sur les procédures ultérieures. Ça a été posté au niveau de la correspondance de l'ICANN. Et, en général c'est fait dans les mesures de prises, c'est indiqué à ce niveau, pour les conseils des comités consultatifs comme le GAC et ainsi de suite, SSAC. Donc il y a des contributions importantes du GAC. Mais maintenant c'est sur la page correspondances d'ICANN.

Donc tout a été posté maintenant et cela va donner un petit peu de promotion à ces conseils de l'ALAC, ça va être plus visible, ça va être beaucoup moins obscur comme emplacement, et j'espère qu'il y aura plus de vues à ce niveau.

Donc voilà les deux mises à jour que nous voulions effectuer au niveau du processus. Est-ce qu'il y a d'autres points que vous vouliez aborder dans cet appel aujourd'hui ?

Je ne vois pas de main levée, je regarde la liste des participants, non pas de main levée donc pas d'autres commentaires. On n'est pas trop en retard en fait.

Et tout ce que nous devons faire c'est savoir quand sera notre prochaine réunion.

CLAUDIA RUIZ : Nous allons avoir une rotation et nous allons nous retrouver la semaine prochaine, le 12 mai, à 13 h UTC.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : 13 h UTC. Merci beaucoup de cette précision. Je ne sais pas si vous me voyez, mais j'ai une lumière très jaune qui me donne un teint très pâle, et je dois améliorer cela. Je ne suis pas un fantôme, pas encore.

Sur cette note, ne voyant pas d'autres mains levées, nous allons pouvoir nous dire au revoir et nous allons avoir de bons débats sur la liste de diffusion et Jonathan, je ne sais pas si vous voulez rajouter quelque chose ?

JONATHAN ZUCK : Non, pas véritablement, je serais très heureux de répondre à des questions éventuelles et de continuer au CPWG à travailler sur les différents PDP et à avoir véritablement différents points de vue,

exprimer nos points de vue, travailler avec nos bénévoles et travailler de manière efficace.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Comme toujours. Merci beaucoup à nos interprètes, qui font un travail fantastique, également merci pour la transcription en temps réel. Nous vous souhaitons une bonne fin de journée ou une bonne nuit. Nous vous souhaitons une bonne continuation, au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]